

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX N° 6.015 - NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

Le prochain Bulletin paraîtra le 5 Mars

ELECTIONS à la Chambre Départementale d'Agriculture

DU DIMANCHE 13 FEVRIER 1927

LISTES D'UNION AGRICOLE

Arrondissement de Nantes
Inscrits : 20.934. — Votants : 9.350.
J. DE CAMIRAN, ingénieur agricole, vice-président de la Confédération des Vignerons du Centre et de l'Ouest, président du Comice et du Syndicat auxiliaire de Vertou. 9.213 voix. — *Elu.*

E. DEJOYE, maire et président de l'Union Vinicole de Yallet. 9.210 voix. — *Elu.*

A. DUTREUILLE DE LA COURRE, maire et président du Comice agricole de Machecoul. 9.213 voix. — *Elu.*

E. DE LA GOURNERIE, maire de Saint-Herblain, vice-président de la Société d'Agriculture. 9.151 voix. — *Elu.*

Arrondissement d'Ancenis

Inscrits : 7.965. — Votants : 3.748.
A. D'ANTHENAISE, maire de La Chapelle-Saint-Sauveur, président du Comice de Varades. 3.546 voix. — *Elu.*

A. LE GUALÉS DE MEZAUFRAN, maire de Joué, président du Comice de Riaillé. 3.552 voix. — *Elu.*

M. MARIN, maire du Pin, trésorier du Comice de Saint-Mars-la-Jaille. 3.593 voix. — *Elu.*

F. DE LA ROCHE-MACÉ, maire de Couffé, président du Comice agricole de Ligné. 3.561 voix. — *Elu.*

Arrondissement de Châteaubriant

Inscrits : 11.192. — Votants : 4.767.
Pierre HERBERT, agriculteur à Abbareiz. 4.466 voix. — *Elu.*

LERAY, président du Syndicat agricole d'Héric. 4.420 voix. — *Elu.*

A. LÉTOURNEAU, maire, vice-président du Comice agricole de Nozay. 4.534 voix. — *Elu.*

R. DE LA PROVOTÉ, vice-président du Comice de Châteaubriant, président du Syndicat des Eleveurs. 4.478 voix. — *Elu.*

Arrondissement de Paimbœuf

Inscrits : 6.603. — Votants : 2.685.
P. BERNIER, maire de Rouans, éleveur. 2.638 voix. — *Elu.*

L. DE CLERVILLE, maire de Saint-Viaud, président de l'Association des Chefs de famille. 2.607 voix. — *Elu.*

E. JOYAU, éleveur à Saint-Père-en-Reiz, président du Syndicat d'élevage du bétail normand. 2.635 voix. — *Elu.*

Arrondissement de Saint-Nazaire

Inscrits : 20.243. — Votants : 5.810.
R. LE GOUVELLO, maire et président du Syndicat agricole de Sévère. 5.635 voix. — *Elu.*

P. LE QUEN D'ENTREMEUSE, vice-président de la Coopérative de la Bretagne méridionale. 5.629 voix. — *Elu.*

P. PICHELIN, secrétaire général du Syndicat agricole de la Presqu'île Guérandaise. 5.633 voix. — *Elu.*

Julien MABILAT, éleveur à Saint-Etienne-de-Montluc, membre de l'Office agricole. 5.715 voix. — *Elu.*

SYNDICAT CENTRAL des Agriculteurs de la Loire-Inférieure

MERCREDI 23 FEVRIER, à 14 h. 45 dans la salle de la Mairie de Châteaubriant

CONFERENCE AGRICOLE

par M. J. VALENTIN Ingénieur agronome Chef du Bureau d'études sur les Engrais

Tous les agriculteurs syndiqués ou non sont instamment priés d'assister à cette conférence.

Conférences Agricoles sur les Engrais suivies de projections cinématographiques

Le Syndicat n'est pas un marchand d'engrais et s'il doit jouer un certain rôle dans la vente comme régulateur des prix, c'est loin d'être une de ses attributions les plus importantes. Au contraire, un de ses rôles primordiaux est la défense des intérêts du cultivateur et son instruction. C'est ainsi que, sur l'heureuse initiative du Syndicat de Saint-Mars-la-Jaille, si vivant grâce au dévouement et à la compétence de son actif président, M. Le Gouais, ingénieur agronome, des conférences sur les engrais avec projections cinématographiques ont été organisées, avec le précieux concours de M. Valentin, ingénieur agronome, directeur du Bureau d'études sur les engrais d'Angers, dans les communes ci-après : Le Pin, Saint-Sulpice-des-Landes, La Chapelle-Glain.

Pour l'organisation de ces conférences, M. Le Gouais s'était assuré le concours de tous : curé, maire, instituteur, marchands d'engrais, etc., aussi les réunions furent-elles particulièrement réussies. Il faut dire que M. Valentin possède le rare mérite de se mettre parfaitement bien à la portée de son auditoire et qu'il sait instruire en amusant ; aussi est-il écouté et suivi par tous avec une grande attention et sans effort aussi longtemps qu'il lui plaît de parler.

La conférence est suivie d'une discussion souvent animée et des plus intéressantes pour tous et le conférencier fait ensuite passer le film très instructif de l'extraction des sels potassiques et de la fabrication du chlorure de potassium. Un film des plus amusants, et qui obtient toujours le plus grand succès, sur la fée cigogne fertilisant, sans qu'il le sache, le champ de pommes de terre d'un cultivateur avec de la sylvinite, termine agréablement la soirée.

De semblables réunions sont encore prévues à : Moisdon-la-Rivière, le 21 février, à 19 heures ; Vritz, le 22 février, à 19 heures ; Pannecé, le 23 février, à 19 heures.

Que tous les cultivateurs de la région se le disent et ne manquent pas de venir en foule à ces réunions.

LA SITUATION

Les Engrais

Dans notre précédent bulletin (5 février) nous avons donné le relevé des prix actuellement pratiqués pour certains engrais que nous qualifions de matières premières, et qui sont en baisse sensible.

Nous donnons aujourd'hui, ci-dessous, les prix auxquels peuvent être fournis les engrais composés, par suite des baisses successives survenues depuis le 1^{er} décembre sur les engrais qui servent à leur composition.

Les demandes de nitrate de soude ont été assez pressantes depuis le début de la campagne, malgré le prix élevé du degré d'azote nitrique par rapport au degré d'azote ammoniacal. Nous allons probablement arriver assez vite à l'épuisement de la quantité, pourtant très importante, que nous avions retenue à nos fournisseurs en nitrate de soude.

Nul doute que nous serons obligés d'accepter une hausse sensible pour les com-

mandes plutôt tardives qui nous parviendront après la fin de cet approvisionnement.

Nouveaux Prix à appliquer pour les Engrais composés et Engrais d'os

N° 1 A, 2 1/2-10.....	55 25
N° 1 N, 2 1/2-10.....	66 50
N° 1 A bis, 2-10.....	50 75
N° 1 N bis, 2-10.....	60 »
N° 2, 4-10-5.....	80 »
N° 4 A-N, 4-10.....	78 75
N° 4 A, 4-10.....	70 »
N° 5, 3-10-10.....	91 50
N° 6, 12-10.....	53 »
N° 7, 3-9-5.....	67 25
N° 8, 2-12-5.....	72 »
Engrais composé au guano de poisson, 2-10.....	73 »
Poudre d'os verts 3-18.....	95 »
d' déglutinés.....	74 »
Superphosphates d'os verts.....	72 »
d' déglutinés.....	58 »
Engrais « Intensator ».....	59 »

Ces prix s'entendent pour expéditions par wagon complet, ou en groupement par 10.000 kilos. Majorations habituelles pour expéditions de 5.000 kilos et de détail.

PRIX DE VENTE DE LA NICOTINE

En raison de l'amélioration du franc, les dépenses résultant de l'achat de nicotine de provenance étrangère étant de beaucoup moins importantes que celles qui avaient été envisagées, les prix de péruquon qui avaient été calculés sont trop élevés. Il est possible de faire bénéficier les acheteurs de produits nicotinéux d'une réduction de prix très appréciable.

Depuis le 1^{er} février 1927, les nouveaux prix seront les suivants :

VENTE AUX AGRICULTEURS	70 »	40
VENTE AGRICULTEURS	80 »	1 60
Tous litres de tubage d'une teneur comprise entre 8 et 20 gr. de nicotine par litre. Prix par kilogramme.....	395 »	32
Jus spéciaux de 10/75 de densité préparés à la Manufacture de Nice pour le traitement des cultures florales. Prix par litre.....	75 »	22
Extraits titrés de nicotine contenant 500 grammes de nicotine par litre ; litres. Prix par bidon.....	395 »	32
Bidons de 1 litre.....	75 »	22
Bidons de 1/2 litre.....	40 »	22

Rappelons que chaque commande doit porter sur les besoins d'une année : 1^{er} mars 1927 au 1^{er} mars 1928. Elle sera exécutée intégralement.

Déclarations de Revenus

Question écrite au « Journal Officiel »

M. Henri Aurioi, député, demande à M. le Ministre des Finances : 1° S'il doit y avoir concordance entre le revenu agricole déclaré pour l'impôt général et le revenu agricole taxable à la cédule, en d'autres termes s'il peut être admis qu'un contribuable qui a déclaré le bénéfice réel et

qui est imposé à l'impôt général sur le bénéfice réel, soit taxé à la cédule sur un bénéfice forfaitaire ; 2° s'il ne semble pas logique que le même chiffre devrait être adopté pour les deux impôts, que ce soit le bénéfice réel net ou le bénéfice forfaitaire. (Question du 9 décembre 1926.)

Réponse. — Pour l'établissement de l'impôt général sur le revenu, le contribuable qui exploite un domaine agricole peut, à son choix, déclarer soit le bénéfice réel de son exploitation, soit le forfait calculé suivant les règles applicables en matière d'impôt cédulaire. Par contre, l'Administration est obligatoirement tenue d'établir le rôle de l'impôt cédulaire en prenant pour base l'évaluation forfaitaire. Mais, lorsque cette évaluation est supérieure au bénéfice réel, le contribuable peut, après la mise en recouvrement du rôle, obtenir une réduction proportionnelle de l'impôt cédulaire, à condition d'apporter, devant la juridiction compétente, la justification de son revenu réel. En fait, il n'y a donc nécessairement discordance entre les bases des deux impôts que dans le cas exceptionnel où le contribuable déclare, pour l'impôt général, un bénéfice réel supérieur au forfait.

Chaux en Agriculture

LE CHAULAGE (SUITE ET FIN)

La chaux contribuera également, dans une notable mesure, à l'alimentation des plantes en acide phosphorique et en azote.

L'utilisation de l'acide phosphorique contenu naturellement dans le sol suppose la présence du calcaire, sans quoi cet élément, qui est à l'état de phosphate de fer et d'alumine (insoluble), ne pourrait être assimilé ; par leur transformation en phosphates de chaux (beaucoup plus solubles), ces derniers deviennent plus facilement utilisables par la végétation.

On peut donc dire que le calcaire est le grand régulateur de l'utilisation des agents chimiques de la végétation : azote, acide phosphorique et potasse.

Du fumier de ferme est incorporé dans un sol ; il y subit une décomposition sous l'influence des bactéries, en présence d'humidité, d'air, de chaleur et de chaux. Sans chaux dans le sol, la transformation des engrais organiques reste impossible ; les terres privées de calcaire ne nitrifient pas.

Enfin, les engrais ammoniacaux solubles ne peuvent être retenus dans une terre si la chaux y manque ; de même les engrais potassiques et les phosphates solubles.

Si le sol est dépourvu de chaux et se trouve surtout formé d'éléments grossiers, tous les engrais, même les engrais phosphatés, peuvent être entraînés par les pluies d'hiver.

Le manque de chaux dans un sol y détermine un état chimique acide, très préjudiciable à la production agricole, la chaux est nécessaire à la neutralisation de cette acidité.

Enfin, son action sur la flore microbienne des sols n'est pas négligeable, quoique encore imparfaitement élucidée à l'heure actuelle ; elle favorise le travail de tous ces infiniment petits dont la terre est peuplée, et qui sont probablement les agents les plus actifs de la nutrition végétale.

Tels sont les principaux rôles de la chaux dans le sol. Pour les remplir convenablement, cela ne va pas sans entraîner une consommation plus ou moins considérable de cet élément, et au fur et à mesure des années, la complète décalification des sols en résulterait si les pertes n'étaient pas compensées par des chaulages appropriés.

C'est qu'en effet les pertes de calcaire des sols sont constantes et abondantes : les plantes l'utilisent en vue de leur alimentation. L'appauvrissement en chaux, du fait de la culture des céréales, n'est pas très important, une récolte moyenne enlevant 75 kilogrammes ; mais les légumineuses, surtout le trèfle et la luzerne, absorbent annuellement une quantité de chaux qui est loin d'être négligeable et qui se chiffre par près de 300 kilogrammes pour la luzerne.

L'eau de pluie, chargée d'acide carbonique, dissout et entraîne le carbonate de chaux ; on a calculé qu'une terre qui reçoit 800 millimètres de hauteur de pluie peut perdre annuellement de ce fait, 400 kilogrammes de calcaire.

Enfin les réactions qui se produisent dans le sol se poursuivent le plus souvent aux dépens de la chaux. La nitrification des matières organiques donne du nitrate de chaux qui entraîne de 90 à 160 kilogrammes de calcaire par hectare et par an.

L'emploi du sulfate d'ammoniaque et des sels de potasse est une nouvelle cause de déperdition ; l'addition de 100 kilogrammes de chlorure de potassium appauvrit le sol d'environ 70 kilogrammes de calcaire ; de même 600 kilogrammes de sylvinite solubilise approximativement 400 kilogrammes de carbonate de chaux.

C'est le sulfate d'ammoniaque qui ruine le plus le sol en calcaire, car non seulement son acide sulfurique se transforme en sulfate de chaux, mais son ammoniaque nitrifie et décompose une dose correspondante de carbonate de chaux. A Rothamsted, en Angleterre, on a trouvé, par l'étude continue des eaux de drainage, qu'une application de 100 kilogrammes de sulfate d'ammoniaque augmente la perte de 105 kilogrammes par hectare.

La culture intensive à l'aide des engrais chimiques provoque donc une très forte déperdition de calcaire. Si, pour une période de trois ans, nous admettons que l'on emploie comme engrais salins, en sus du fumier :

- 200 kil. de nitrate de soude,
- 200 kil. de sulfate d'ammoniaque,
- et de 6 à 700 kil. de sylvinite

à l'hectare, cette application d'engrais mobilise environ 600 kilogrammes de carbonate de chaux, soit 200 kilogrammes par an.

En additionnant les diverses pertes annuelles, nous trouvons un total de 750 kilogrammes de chaux par hectare. Ces pertes, qui ont peu d'importance dans les sols très calcaires, revêtent au contraire une importance exceptionnelle pour les sols — ils sont légion — dont la teneur naturelle en chaux est notoirement insuffisante.

Sous l'influence des déperditions de chaux, les sols deviennent imperméables, compacts, difficiles à travailler. La décomposition du fumier se ralentit ; les engrais chimiques sont mal utilisés. Des plantes spéciales apparaissent dans le sol ; on voit se développer la petite oseille, la matricaire, les renouées, la houlique laiteuse, etc... Le sol tend à prendre une réaction acide.

Les agriculteurs doivent donc, sous peine de voir leurs terres devenir complètement acides et improductives, revenir à la pratique ancienne, si bien connue de nos pères : le chaulage.

Nous ne dirons rien du marnage, et pour cause, car à l'heure actuelle, sauf dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, l'emploi de la marne est une impossibilité quasi-absolue, vu les frais prohibitifs de transport et de main-d'œuvre qu'entraîneraient l'opération.

Le chaulage, heureusement, reste, à l'heure actuelle, pratiquement à la portée de tous les cultivateurs, grâce aux derniers progrès réalisés dans la fabrication et la livraison de la chaux.

La chaux est livrée à l'agriculture en blocs plus ou moins gros, ces blocs, disposés dans les champs en petits tas espacés d'environ sept mètres les uns des autres. Pour provoquer une extinction complète de la chaux, on recouvre ces tas d'une certaine épaisseur de terre ; la chaux absorbe l'humidité de la terre, foisonne, augmente de volume, et se dilate. Au bout d'un certain temps, lorsque la chaux est complètement transformée en poussière, ce dont on s'aperçoit à l'affaissement des tas, on procède à un épandage à la pelle, aussi régulier que possible ; l'incorporation à la couche arable est ensuite effectuée par la herse, au moyen d'un labour léger, la chaux ne devant être enterrée qu'à une faible profondeur.

Ce procédé de chaulage, appelé « méthode italienne », a l'inconvénient d'exiger beaucoup de main-d'œuvre. Comme cette dernière est rare à l'heure actuelle, les agriculteurs ont intérêt à employer une méthode de chaulage plus expéditive.

Aussi leur conseillons-nous de se procurer la chaux moulue, qui est livrée en sacs, comme tous les engrais chimiques du commerce. Cette chaux pourra se répandre, comme les autres engrais, à l'aide du distributeur ; son épandage sera donc rapide et facile et son état pulvérulent rendra plus intime son mélange avec la terre arable. Ses diverses actions physiques et chimiques en seront grandement facilitées. Cette méthode de chaulage, qui exige peu de main-d'œuvre, peut être facilement pratiquée par tous les intéressés.

Quantité de chaux à employer. — Les

quantités de chaux à employer varient avec la nature du sol, la qualité de chaux employée, etc... Il y a, en effet, chaux et chaux. Les cultivateurs, lorsqu'ils effectueront leurs achats, devront se renseigner sur la pureté de la marchandise qui leur sera livrée. Plus la chaux sera pure, meilleure elle sera et moins la quantité à employer sera grande.

On peut recommander l'emploi de 1.000 à 1.200 kilogrammes de chaux tous les trois ans dans les terres de consistance moyenne ; dans les terres plus fortes, plus humides, on pourra aller jusqu'à 1.500 et 2.000 kilogrammes à l'hectare.

Pas mal de cultivateurs sont persuadés qu'ils peuvent s'abstenir de chauler en employant des engrais contenant de la chaux, tels que les scories, la cyanamide, les superphosphates, etc... c'est une grave erreur ; la quantité de chaux apportée par ces engrais est minime par rapport aux besoins du sol ; un épandage de 800 kilogrammes de scories apporte en moyenne 200 à 300 kilogrammes de chaux ; c'est mieux que rien, naturellement, mais si on veut bien se rappeler qu'un terrain peut en perdre 600 à 700 kilogrammes par an, on s'apercevra vite que cet apport est insuffisant ; de plus, la chaux fournie par les scories se trouve sous une forme spéciale et son action dans le sol, tout au moins au début, n'est pas très prononcée.

A quelle époque doit-on chauler ? — Peu importe l'époque, le principal est que l'opération soit effectuée. On choisira naturellement le moment le plus propice, lorsque le sol sera nu, après la moisson par exemple. On chaulait généralement à l'automne, mais il faut épandre la chaux au moins 15 jours avant les semailles, pour lui laisser le temps de se carbonater et de faire disparaître sa causticité, qui agirait défavorablement sur les jeunes plantes.

La chaux appliquée sur la sole d'avoine est, ce me semble, ce qui est à préférer ; de la moisson au printemps suivant, le cultivateur aura ainsi tout le temps nécessaire pour mener à bien cette opération.

Le chaulage sera suivi d'un hersage énergique, destiné à l'enfouissement de la chaux qui, nous le répétons, doit être enterrée très peu profondément, n'ayant déjà que trop tendance à descendre dans les couches inférieures du sol.

Il cite les résultats d'expériences faites par M. Brégnière, au Centre National d'expérimentation de Grignon.

Enfin il signale que l'importance de la question du chaulage n'a pas échappé aux pouvoirs publics. Dans le but de développer cette pratique, le Gouvernement a mis à l'étude de nouveaux tarifs concernant le transport de la chaux. La diminution des frais de transport ne pourra qu'en favoriser l'emploi, pour le plus grand bien de la production nationale.

Actuellement, nombre de cultivateurs sont déjà revenus au chaulage ; nous espérons que leur exemple sera suivi par tous et que d'ici peu de temps cette pratique sera d'usage courant.

Autrefois on chaulait sans fumer et on se ruinait sans y penser ; aujourd'hui, les fumures indispensables devront accompagner le chaulage, et cette opération, plus rationnellement pratiquée, permettra, non pas d'enrichir le père et de ruiner le fils, mais d'enrichir l'un et l'autre.

ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE

La récolte des vins en 1926

Complétant sa communication précédente, M. Gervais commente les chiffres connus maintenant, en ce qui concerne les vins ordinaires, de la consommation taxée pour les trois premiers mois de l'exercice, c'est-à-dire octobre, novembre et décembre.

Ces chiffres ont quelque chose d'impressionnant si l'on songe à la faiblesse de la récolte et des disponibilités : ils sont de 13 millions 361.727 hectolitres, supérieurs de près de 400 mille hectolitres à ceux des premiers mois de la campagne précédente.

Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie tout simplement qu'un tiers environ, ou peu s'en faut, des disponibilités totales était déjà absorbé au 1^{er} janvier dernier, et que, par conséquent, et à moins d'une diminution très nette et généralisée de la consommation, on ne voit pas comment — et par quel prodige — on pourrait alimenter celle-ci jusqu'au bout, c'est-

dire jusqu'aux prochaines vendanges. Seul, l'élevation des prix peut constituer un frein efficace et durable; le renchérissement des vins communs de consommation courante est donc souhaitable; nous ne l'attendons pas longtemps; déjà, au vignoble, les cours marquent un relèvement notable. Dans le Midi, on peut considérer comme acquis le cours de 20 francs le degré: c'est sans aucun doute autour du prix de 200 fr. l'hectolitre que va s'orienter et se cristalliser le cours des vins à la propriété. A la consommation, un redressement parallèle devra nécessairement s'ensuivre et s'établir. Nous devons nous attendre à payer le vin très cher cette année: 1927 verra le triomphe des buveurs d'eau.

La déclaration des terres mises en blés

A QUELLE EPOQUE ET A QUI DOIT-ELLE ETRE FAITE ?

Mode de déclaration

Les agriculteurs ne sont plus astreints, cette année, comme l'année précédente, à souscrire une déclaration des terres cultivées par eux au 1^{er} janvier de l'année précédant celle de l'imposition. Le bénéfice imposable sera calculé par le contrôleur des Contributions directes à l'aide des renseignements que ce dernier aura pu rassembler sans qu'aucune obligation existe à cet égard pour les agriculteurs, sans qu'ils soient obligés de fournir, sous la menace de sanctions plus ou moins sévères, les éléments de base de cette détermination de leur bénéfice imposable. Toutes les sanctions dont ils pourraient d'ailleurs être menacés à cet égard sont entièrement nulles.

Les Cultivateurs doivent déclarer leurs terres mises en blé

Il existe toutefois un cas où la loi prévoit une déclaration de la part des cultivateurs en vue de leur imposition à l'impôt sur les bénéfices agricoles: c'est celui où les intéressés cultivent du blé. Une réduction de 3 à 2,5 du coefficient applicable à la valeur locative cadastrale majorée de 75 pour cent pour le calcul du bénéfice imposable est prévue en ce qui concerne les terres mises en blé, sous réserve toutefois d'une déclaration de ces terres dans les deux premiers mois de l'année.

Ils doivent le faire au Contrôleur des Contributions directes dans les deux premiers mois de chaque année

La déclaration des terres mises en blé devra être faite au Contrôleur des Contributions directes dans les deux premiers mois de chaque année. Aucune indication spéciale n'existe dans la loi en ce qui concerne le contrôleur auquel la déclaration devra être envoyée, mais comme l'impôt sur les bénéfices agricoles est établi au lieu du domicile, il sera naturel de transmettre la déclaration au contrôleur de cet endroit.

Il faut déclarer la contenance et le revenu cadastral des terres récoltées en blé au cours de l'année qui précède celle de la déclaration.

Les indications à faire figurer sur la déclaration seront la contenance et le revenu cadastral des terres affectées à la culture du blé au cours de l'année précédente. Le texte semble indiquer que les terres à mentionner sont celles qui ont été cultivées au cours de l'année qui précède celle de la déclaration. L'administration se rallie à une autre thèse qui est plus en rapport avec les divers textes régissant l'impôt sur les bénéfices agricoles: suivant elles, les terres à faire figurer sur la déclaration sont celles qui ont été récoltées en blé au cours de l'année qui précède celle de la déclaration. En d'autres termes, les terres mises en blé à déclarer en 1927 sont non celles emblavées au cours de l'automne 1926, mais les terres ensemencées en blé au cours de l'automne 1925 et du printemps 1926, et récoltées au cours de l'année 1926. Ajoutons que l'administration elle-même n'apparaît pas très certaine de sa thèse, qui offre l'avantage d'écartier, par l'écart de date qui existe entre la déclaration et la récolte et « a fortiori » la déclaration et l'ensemencement, les dangers que craignent certains cultivateurs au point de vue de la réquisition.

André SAUVÈRE,
Ingénieur agronome,
Ancien Contrôleur des Contributions directes.

Confédération Générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest

PROCHAIN CONGRÈS

Sur la proposition de l'Union des Viticulteurs du Puy-de-Dôme, le prochain Congrès de la C. G. V. du Centre et de l'Ouest aura lieu les 5 et 6 mars prochains, à Clermont-Ferrand.

Le Congrès de Clermont-Ferrand coïncidera avec la Foire aux Vins du Puy-de-Dôme.

Nous prions tous les groupements viticoles de participer aux questions qui pourront être portées à l'ordre du jour du

prochain Congrès et de nous désigner éventuellement les rapporteurs qui leur paraîtraient les plus qualifiés.

DÉFENSE VITICOLE

La Confédération des Vignerons du Centre et de l'Ouest attire l'attention de tous les viticulteurs sur la nécessité de prendre part aux élections pour les Chambres d'Agriculture. Ces Chambres peuvent jouer un rôle utile, si elles sont l'expression de la volonté paysanne. En liaison avec les Associations professionnelles, elles doivent obtenir notamment la réforme de notre régime douanier.

A cet égard, la C. G. V. du Centre et de l'Ouest recommande à tous les Syndicats affiliés d'insister auprès des parlementaires pour que l'accord franco-allemand ne soit prorogé ou renouvelé qu'à la condition de prévoir un traitement plus équitable pour les vins français. Même les vins qui ne peuvent être écoulés sur le marché allemand profiteront des facilités d'exportation accordées à la viticulture française. Il importe que les Associations viticoles agissent pour que les Chambres d'Agriculture, qui auront également à intervenir en matière de tarifs de transport, soient composées, pour une part, de défenseurs qualifiés de la viticulture.

Les blés d'hiver et le nitrage

Dans la situation actuelle, un vigoureux effort est nécessaire pour intensifier la culture du blé, afin d'augmenter le rendement à l'hectare. Le redressement de notre situation économique, la revalorisation du franc dépendent pour beaucoup de notre production agricole et surtout de celle du blé.

Faire du blé, accroître la superficie à cultiver en blé et, plus encore, mettre en œuvre tous les éléments qui contribuent à l'élevation du rendement sur une surface donnée, c'est affranchir notre pays des importations de blés étrangers, c'est-à-dire de milliards enlevés à l'économie nationale.

Dans la correspondance qui nous est adressée par des amis, lecteurs de ce journal, nous trouvons des observations relatives aux engrais du blé et, plus particulièrement, à l'emploi du nitrate sur les blés qui ont été semés à l'automne.

Il s'agit de l'époque la plus favorable à l'application de cet engrais azoté. On sait que le nitrate de soude appliqué du 15 mars au 15 avril, à la dose de 100 kilos à l'hectare, aide efficacement au tallage, lequel, à défaut de nitrage, serait insuffisant. Il convient donc d'étendre le nitrate dès l'époque la plus critique pour le blé.

Toutefois, on peut admettre que, pour les blés à maturité hâtive, un appoint de 50 kilos de nitrate de soude pourrait être encore efficace dans les premiers jours de mai; par contre, il donnerait de mauvais résultats sur la majeure partie des blés à maturité tardive en excès.

La verse se produit lorsque, par une fumure azotée surabondante, donnée trop tôt, on a provoqué la pousse d'un trop grand nombre de chaumes. Si, au contraire, on fournit à la plante la somme principale de nourriture, dans la période de végétation qui succède au tallage, les chaumes ne seront pas si nombreux, ne souffriront pas du manque de lumière; par suite, ils resteront debout et formeront des épis bien fournis et vigoureux. Mais, pour obtenir ce résultat, il faut toujours un sol fortement enrichi d'acide phosphorique et de potasse.

La formation de la souche des graminées est restreinte à une phase déterminée du développement de la plante. Cette période cesse; la multiplication des chaumes cesse; un engrais azoté, à ce moment, n'agit alors que pour développer les tiges, nourrir le grain, tandis qu'appliqué avant ou pendant la formation de la souche, il augmentera le nombre des chaumes.

Il est cependant un point que la pratique n'a pas encore fixé d'une façon bien précise: c'est celui de savoir s'il est préférable d'appliquer le nitrate de soude au début du printemps ou plus tard, c'est-à-dire fin avril ou même dans les premiers jours de mai.

Il faut reconnaître que les conditions rendant le nitrate de soude favorable ou défavorable sont trop variées dans chaque exploitation; elles changent même d'une année à l'autre dans une même ferme. Il paraît donc difficile d'établir des règles applicables dans toutes les circonstances, pour l'emploi du nitrate de soude, mais les essais et les expériences diverses ont assez démontré l'action du nitrate de soude dans les différents sols et dans les différentes conditions climatiques, pour que le cultivateur puisse lui-même choisir l'époque la plus favorable aux terres de son exploitation.

Si les jeunes plantes, pendant leur première période de végétation, n'ont pas suffisamment d'azote à leur disposition, cela aura certainement une influence défavorable sur leur développement futur. Lorsqu'on calcule ce qui devra être appliqué en nitrate de soude, on ne perdra pas de vue que les jeunes plantes n'absorbent qu'une très petite quantité de nourriture jusqu'à la fin de l'hiver, et qu'une grande quantité de nitrate, si cet engrais était appliqué lors de la fumure d'automne, pourrait, par l'humidité de l'hiver, passer dans les couches profondes du sol et être ainsi perdue pour les racines des plantes. Avant tout, il faut, dans les sols légers et drainés, compter avec la grande solubilité du nitrate de soude, lorsqu'on applique cet engrais en automne. Si tant est qu'il puisse devenir

nécessaire en cette saison, on ne doit cependant pas apporter une quantité d'azote plus forte que celle que les plantes peuvent absorber.

En d'autres termes, il faut tenir compte de la richesse du sol en azote. La quantité de cet élément est-elle insuffisante, il y a lieu, alors, d'en donner un quart en nitrate, et de réserver, pour plus tard, les trois quarts. Si le sol est riche en azote, soit par suite de fortes fumures en engrais chimiques ou de fumier, soit après des récoltes de légumineuses fourragères; si l'azote existant dans le sol suffit seul à nourrir les jeunes plantes normalement, jusqu'à la fin de l'hiver, toute distribution de nitrate de soude serait, en cette circonstance, superflue, car cet engrais ne serait pas utilisé par les plantes et dans le cours de l'hiver il descendrait dans les couches de plus en plus profondes du sol, où il ne serait atteint que tard par les racines, peut-être même celles-ci en seraient totalement privées.

Jadis, on était d'avis que toute fumure supplémentaire des blés d'hiver avec du nitrate de soude devait être donnée le plus tôt possible. Cette opinion est juste, mais jusqu'à un certain point. La teneur du sol en azote est-elle faible, et le blé a-t-il un aspect languissant, une dose de nitrate de soude appliquée le plus tôt possible agira d'une façon très favorable.

On s'est demandé si, dans ce cas, toute la quantité de nitrate doit être employée en une seule fois, ou s'il ne serait pas préférable d'en réserver une partie, qui serait appliquée lors d'une époque plus reculée, quand les plantes auraient atteint un plus grand développement. Là encore, il faut considérer les circonstances, car il se peut qu'une trop forte dose d'azote mise tout d'un coup dans le sol, ne pouvant être absorbée entièrement par les plantes, soit entraînée par des pluies persistantes, dans le sous-sol où elle serait, du moins pour longtemps, hors de la portée des racines.

Il est donc préférable de ne donner qu'une faible fumure d'azote, de bonne heure, au printemps, en se réservant de donner le reste plus tard. Mais il faut bien retenir que les plantes ne doivent pas jeûner d'azote, il ne faut pas que le blé « ait faim d'azote »; c'est à cette condition que l'on peut obtenir de gros rendements. Lorsque les blés d'hiver n'ont pas mauvais aspect, il est préférable d'appliquer le nitrate de soude plutôt au début du printemps.

Normalement, le nitrate de soude doit être répandu en couverture en deux fois, moitié de la dose vers la fin de mars et l'autre moitié vers fin avril ou premiers jours de mai. Il est avantageux d'ajouter une certaine quantité de superphosphate, soit 100 à 200 kilogr. pour un hectare, surtout dans les terres où le blé est exposé à la verse.

Telles sont les conditions à observer pour faire une judicieuse application des nitrates aux blés d'hiver.

Henri BLIN.

(Le Fermier.)

DE LA NÉCESSITÉ DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Autour d'un Communiqué ministériel

Si les Chambres d'Agriculture avaient été en fonctions ces temps derniers, elles auraient certainement adressé des « remontrances » au ministre de l'Agriculture comme autrefois, sous l'Ancien Régime, les Parlements provinciaux se permettaient d'en adresser respectueusement au Souverain.

Elles n'auraient pas manqué de faire remarquer au ministre l'effet produit par son communiqué au sujet des tourteaux nécessaires à l'alimentation du bétail.

Dans ce communiqué, qui a été reproduit par toute la presse, le ministre annonçait que la Commission paritaire réunie le 7 janvier, avait fixé à 98 francs le prix maximum pour l'arachide rufisque courant et il ajoutait qu'à ce prix, tous les agriculteurs devaient pouvoir trouver de la marchandise chez leurs fournisseurs habituels.

S'il avait été mieux renseigné, le ministre aurait ajouté que ce prix de 98 francs s'entendait par expédition de 10.000 kilogr. en vrac et en plaques, marchandise prise à l'usine, et que, d'après les prix fixés par la Commission paritaire elle-même, ledit prix de 98 francs doit être majoré, pour la mise en farine, la fourniture du sac, la manutention et la mise en gare de 16 fr. aux 100 kilogr., sans compter les frais de transport de Marseille au lieu de consommation, et enfin, le pourcentage qui s'impose en faveur des commerçants ou des Associations agricoles pour leur permettre de couvrir leurs frais généraux.

Il y a ainsi un écart important entre le prix de 98 francs et le prix de vente, raisonnablement possible. Aussi, les agriculteurs qui ont eu connaissance de la note ministérielle, en présence des prix qui leur sont faits, sont persuadés que la marchandise est majorée et n'achètent pas, préférant utiliser les grains qu'ils ont chez eux. Par suite, la note du ministre, rédigée évidemment dans de bonnes intentions, a eu un effet radicalement contraire à celui qu'il en pouvait espérer, alors que si des praticiens avaient eu voix consultative à la Commission paritaire, le communiqué en question, rédigé autrement, aurait atteint son but.

Et, puisque le ministre s'occupe des cours des denrées nécessaires à l'agriculture, nous nous permettons de lui signaler un marché localisé en partie à Mar-

seille, comme celui des tourteaux. Nous voulons parler du marché du soufre. En 1925, le soufre sublimé valait environ 85 francs. Il y a un an, alors que la livre sterling était à 120, les cours du soufre étaient voisins de 100 francs, et on donnait alors comme prétexte la hausse des changes. Or, cette année, alors que la livre est à 122, les détenteurs de soufre, avec un accord parfait, veulent vendre de 140 à 150 francs.

Le soufre est un produit de première nécessité pour la viticulture, et, à notre avis, le ministre ferait fort bien de rechercher s'il n'y a pas entente entre les fabricants, car forcément, on ne peut demander aux agriculteurs de réduire leurs prix de vente, si tout d'abord, les denrées de première nécessité qu'ils achètent ne diminuent pas.

L'agriculture est productrice de richesses et pour faire diminuer le coût de la vie, il faut avant tout, permettre aux agriculteurs de produire en abondance et à meilleur compte. L'abondance des produits agricoles fera, en effet, diminuer les prix à l'intérieur et en permettant l'exportation, fera rentrer des devises appréciables.

Donc, forcément, la première étape dans l'amélioration de la situation financière est de protéger l'agriculture pour qu'elle puisse produire beaucoup, et lentement, mais sûrement, l'amélioration générale se fera sentir et alors on pourra dire que M. Chéron a vraiment prononcé une parole prophétique lorsqu'il a dit, à Auxerre, en 1923: « L'Épi sauvera le franc ».

M. BOUQUERET.

(Agriculture Pratique.)

Situation du Marché des Vins

La marche ascendante des cours des vins ne se ralentit pas. Les prix, dans le Midi, ont franchi nettement le taux de 200 fr.; des ventes se sont effectuées de 205 à 215 francs, sans qu'il fut tenu compte du degré; il est vrai que les vins de moins de 85 n'existent plus à la propriété. Il est non moins vrai que le commerce a en mains les 80 à 90 % de la production des vins communs, et même celle des grands ordinaires; seuls les viticulteurs producteurs de vins fins, à cause de la qualité exceptionnelle des 1926, sont-ils encore détenteurs, en partie, de produits de qualité qui, à cause de leur faible production, ne peuvent qu'acquiescer des plus-values.

Et la consommation, malgré les prédictions pessimistes et le chômage, ne chôme pas; les prochaines statistiques de consommation le prouvent. D'ailleurs les journaux du commerce, qui sont toujours à la hausse, orientent, depuis quelques semaines, leurs prévisions vers une hausse continue; cela se comprend puisque le milieu commercial détient la plus grosse partie de la production. Et le commerce de spéculation sera encore un des plus gros bénéficiaires des hauts cours des vins de cette année. Ceux-ci s'orientent vers 25 francs le degré, et combien nombreux les achats faits par les négociants au cours du début de la campagne de 10 à 13 francs le degré! Les viticulteurs auront moins qu'eux la pléthore d'or dans leur porte-monnaie et ils ne comprennent pas, avec raison, que l'on ait pu affirmer si légèrement leur enrichissement excessif.

Les grandes firmes de consommation ont pu, dans les grands centres, maintenir encore les prix de détail des vins aux environs de 3 francs la bouteille (Saint-Galmier) et même 2 fr. 60 et 2 fr. 80, par suite de leur approvisionnement du début de la campagne d'achats et cela a permis à certaines d'entre elles, tout en faisant bénéfices, d'attirer la clientèle pour les autres produits. Nous en connaissons qui sont à bout de leurs stocks qu'elles croyaient cependant suffisants pour toute la campagne! Leurs prévisions ont été dépassées, et si l'élan de la consommation ne se modère pas, dans quelques mois elles ne pourront plus satisfaire aux besoins de la consommation; elles se demandent à quels prix elles devront se réapprovisionner, d'autant que les sondages faits par leurs courtiers leur ont confirmé l'épuisement des caves à vendre.

Et la disparition prochaine de tous les vins à la propriété incite le grand commerce à penser déjà à la campagne des vins de 1927, car production de 1926 et stocks seront absorbés avant le début de cette campagne. Des offres d'achat sur souches, pour les 1927, ont été faites, en Algérie aux prix de 11 à 13 francs le degré, dans le Midi de la France à ceux de 14 et 15 francs le degré. Et les viticulteurs résistent à ces demandes qui ne sont pas acceptées.

Certes, il eût mieux valu, pour le commerce, une récolte moyenne en 1926, permettant de maintenir la consommation dans la voie progressive de 1925-1926, mais devant le fait d'une récolte déficitaire et les besoins actuels de cette consommation, les hauts cours se justifient, d'autant que la hausse du franc et la situation économique ne peuvent exercer aucune action sur les cours du vin, la demande étant supérieure à l'offre. Le vide produit l'effet contraire du trop plein, et de celui-ci les viticulteurs ont trop souvent pâti, et cette année encore, à cause de l'énorme déficit de leur production, et malgré les hauts cours, dont bien peu d'entre eux profiteront, ce ne sera pas encore la prospérité. Les événements commerciaux, que nous suivrons dans cette « Revue », confirmeront cette vérité.

PALEF.

(Revue de Viticulture.)

Les Goûts accidentels des Vins et les moyens d'y remédier

Il ne suffit pas au viticulteur de bien faire le vin, il faut encore le conserver avec toutes ses qualités originelles et le mettre à l'abri des causes de dépréciation qui peuvent l'atteindre; les goûts accidentels tiennent une bonne place parmi les défauts qui surviennent au cours de la conservation du vin; il est donc du plus grand intérêt pour le producteur de bien connaître ces goûts accidentels, et leurs causes et leur traitement le cas échéant.

Il importe avant tout de « suivre » de près le vin par des dégustations fréquentes et très scrupuleuses, en s'entourant au besoin de dégustateurs au palais averti; on a, en effet, une tendance trop naturelle à considérer son produit d'une façon trop bienveillante; on s'habitue peu à peu à un goût anormal que d'autres discernent de suite.

Sans vouloir faire une classification complète des mauvais goûts, examinons ceux qui surviennent le plus fréquemment en prenant le vin depuis sa préparation jusqu'à la cave du consommateur.

Les goûts de terroir sont dus le plus souvent à l'existence dans le sol d'une matière odorante, de certains engrais émanant des odeurs très prononcées (fumier de porc, goémon), quelquefois à la présence dans le sol d'éléments assimilables (vins à saveur salée de la Camargue et du voisinage de certains lacs de la province d'Oran).

Les accidents atmosphériques peuvent aussi donner une saveur spéciale au vin; le goût de grêle, rappelant le goût de cuir, est dû à l'oxydation causée par l'accès de l'air sous la pulpe du raisin; le goût de sec, qui se manifeste lorsqu'une trop grande partie des raisins est desséchée.

Tous les vignerons connaissent aussi le goût désagréable apporté par les insectes (cochylis et eudémis) et leurs déjections, le goût de pourri que cause la pourriture grise.

Les traitements tardifs peuvent quelquefois laisser au vin un goût de cuivre, un goût de soufre, mais ces derniers sont rarement très caractérisés.

Le débouchage des mouts avant fermentation élimine heureusement une grande partie des mauvais goûts que nous venons de citer; c'est pourquoi nous insistons souvent pour que cette pratique soit généralisée; la fermentation agit aussi puissamment dans le même sens, une partie des éléments volatils étant chassés par le dégagement gazeux, d'autres insolubles se déposant avec les lies.

Les goûts apportés par les récipients en bois sont nombreux et dus le plus souvent au mauvais état de la futaille au moment de l'entonnage. Il faut d'abord rejeter les bois susceptibles de communiquer au vin leurs goûts spéciaux, en particulier le sapin.

Les goûts de bois, de bois sec, de moisi, sont le fait du développement de moisissures à la surface et même à l'intérieur des douelles, aussi est-il de la plus grande importance de faire un examen minutieux de la vaiselle vinaire avant les vendanges et de lui donner tous les soins de propreté voulus: étuvage, lavages à l'eau chaude, à l'eau de cristaux (1 kilo pour 10 litres d'eau), à l'eau chargée d'acide sulfurique (1 litre pour 15 litres d'eau); on pratiquera un grattage du bois si la mauvaise odeur persiste après les traitements indiqués.

Pendant la fermentation, l'accident le plus fréquent est la piqure, le goût d'aigre, dû au développement du mycoderma aceti à la surface du vin, sur le chapeau pendant la cuvaison. Cette altération est d'autant plus à craindre qu'il est pratiquement impossible d'y remédier.

Il se produit quelquefois dans le vin, après la fermentation, des goûts sulfhydriques, rappelant les œufs pourris, par suite de la transformation de l'acide sulfurique en hydrogène sulfuré. Le plus souvent cette odeur disparaît par une aération très vive du vin. Si l'odeur est tenace, il suffira de passer le vin dans un entonnoir rempli de copeaux de cuivre rouge bien découpés; le soufre se dépose sur le cuivre qui noircit et le mauvais goût disparaît le plus souvent.

Les vins absorbent aussi très facilement les odeurs situées dans leur voisinage; c'est ainsi qu'on rencontre des vins à goût d'étable, à goût de goudron, de coaltar; à goût de gaz d'éclairage, etc.

TRAITEMENTS DES MAUVAIS GOÛTS

Il est évident qu'il n'existe pas de traitement approprié à chacun des goûts accidentels qu'on rencontre dans le vin, sauf certaines exceptions, comme le goût sulfhydrique, traité par le cuivre.

Il existe des centaines de recettes destinées à améliorer les vins altérés; de même des commerçants peu scrupuleux offrent des poudres miraculeuses qui conjurent les mauvais goûts en un tournemain. Il y a cependant des indications rationnelles que nous allons examiner:

En premier lieu, il y a lieu de retenir l'action absorbante des matières grasses pour les odeurs en général; parmi celles-ci nous conseillons de préférence: l'huile neutre, la farine de moutarde, la crème du lait frais.

(A suivre.)

Syndicat agricole de Bouaye

Le Syndicat de Bouaye, qui est affilié au Syndicat Central, vient de tenir son assemblée générale.

Son président, M. Ferdinand Lejay, malgré les instances dont il a été l'objet, a cru devoir donner sa démission à raison de son état de santé. Depuis plusieurs années il remplissait ses fonctions avec un dévouement qui lui assurait la sympathie de tous les syndiqués; il quitte la présidence, accompagné dans sa retraite par les regrets unanimes des membres du Syndicat.

L'assemblée a choisi, pour lui succéder, M. Bachelier, maire et président du Comité agricole, qui a accepté la présidence, et assuré les syndiqués que, s'inspirant des méthodes de M. Lejay, il mettrait au service de tous son activité.

Pommes de terre et Graines Diverses de Semence

Nous croyons devoir rappeler à nos adhérents que nous pouvons leur procurer, avec la certitude de recevoir de très belle marchandise, les semences de pommes de terre et de graines fourragères diverses, mises à leur disposition par des maisons très sérieuses, et à des prix intéressants. Malgré l'élevation des prix de transport de ces marchandises venant de région parfois éloignée, nous estimons qu'il y a avantage à se les assurer ayant la certitude d'avoir des semences parfaitement sélectionnées, par conséquent promettant une germination parfaite et par la suite un rendement intéressant.

Nous demander prix et conditions.

Charbons

Il y a bien longtemps que nous n'avons fait paraître sur notre bulletin les prix des charbons, la grande instabilité des cours ne nous le permettait pas.

Aujourd'hui que les grèves anglaises sont enfin terminées, nous sommes assurés d'avoir des prix meilleurs et plus stables, cependant comme il peut y avoir encore quelques fluctuations dans le temps qui sépare la publication de 2 bulletins, nous préférons attendre encore avant de publier les prix et informons nos adhérents que nous sommes toujours à leur disposition pour leur faire livrer, tant à Nantes qu'au dehors, et aux meilleures conditions, les quantités de charbons de toutes catégories dont ils se feraient besoin.

Courroies à bœufs et amblats

Nous tenons toujours à la disposition de nos adhérents des courroies d'attelage pour bœufs et vaches. Ces courroies en peau de buffle sortent d'une fabrique qui en a la spécialité depuis de longues années. Nous les recommandons tout spécialement. Les prix varient naturellement suivant les poids, c'est-à-dire en proportion des épaisseurs et des longueurs des courroies.

Nous avons également des amblats de la même fabrication pour jugs à bœufs, soit pour charrettes, soit pour couples.

Marché Mondial des Grains

Du « Corn Trade News », à la date du 3 février:

BLE. — Marché soutenu pendant la majeure partie de la huitaine. Le fait saillant a cependant été le gros total des embarquements de l'hémisphère sud, qui, ajouté à des expéditions libérales de l'Amérique du Nord et à des quantités relativement importantes fournies par la Russie, Nord et Sud, donne un ensemble d'expéditions de 2.716.000 quarts. Ce chiffre bat le record précédent, établi en octobre 1923, avec 2.655.000 quarts. Il comprend un contingent de 892.000 quarts « à ordre », qui devra tôt ou tard trouver un placement, et comme les expéditions faites directement sur le Continent sont considérables, il est possible que les offres aient à un certain moment sur le marché.

Au sujet de la demande, rien de bien nouveau.

On apprend que le Sénat américain vient de voter le bill Mc Nary-Haugen, qui vise à soutenir le prix du blé et d'autres produits, de telle sorte qu'un rapport entre les différents produits soit observé sur la base de ce qui fut constaté dans la décennie 1905 à 1914. Le législateur américain se propose d'atteindre ce but au moyen d'une somme de 200 millions de dollars qui serait employée à l'achat, par l'Export Corporation, de l'excédent exportable théorique sur la base du prix dit de « rapport », beaucoup plus élevé que le prix mondial actuel; les ventes à l'étranger auraient naturellement lieu au cours commercial. La perte encourue du fait de cette opération, ainsi que les frais de fonctionnement du nouvel organisme, seraient supportés par les producteurs au prorata de leur production.

Il va sans dire que les marchés, Chicago en tête, s'opposent à l'adoption définitive du bill. D'autre part, les milieux manufacturiers de l'Est combattent toute mesure qui tendrait à augmenter le coût de

La vie. Mais, à supposer qu'il soit mis en vigueur, ne porterait-il pas un grave préjudice au commerce américain ? On pourra trouver le moyen de sauvegarder l'existence des marchés à terme ; mais il est difficile de penser que les opérateurs étrangers consentiront à faire des affaires sur un marché contrôlé plus ou moins directement. D'autre part, si en théorie les affaires d'exportation continuent comme par le passé, le fait que ce sont les fermiers eux-mêmes qui seront appelés à soutenir financièrement l'opération, soulève des objections et on les voit mal fournir l'argent pour permettre aux acheteurs étrangers de blé, de porc, de coton, etc., d'obtenir ces produits à prix relativement bas. Il est vrai qu'en principe, tout au moins, ils devront, d'autre part, bénéficier du niveau des prix plus élevé qui tendra à s'établir à l'intérieur ; mais dans la pratique, cet avantage pourra ne pas être aussi certain qu'il peut sembler sur le papier. Peut-être le résultat le plus clair serait-il de tendre à ramener la production à la limite des besoins intérieurs, à moins que les besoins d'argent créés par les ventes à l'exportation ne soient comblés par une taxe supportée par tous les citoyens.

Au Canada, le consortium du blé, selon les dernières nouvelles, retiendrait hors du marché 70 millions de bushels de blé. Les avis diffèrent quant à l'opportunité d'une telle tactique, et l'on peut penser que ce ne sont pas les pays importateurs qui en souffriront. Il n'y a pas le moindre doute que ceux-ci disposeront dans le prochain avenir de tout le grain dont ils ont besoin, et il y a gros à parier que les ventes reprendront lorsque la campagne de printemps s'approchera.

Estimation du flottant : 17.115.000 quintaux, dont à ordre 5.250.000, contre la semaine précédente 16.100.000 et il y a un an 10.500.000.

(Bulletin des Halles et Marchés.)

LES RECOLTES CÉRÉALES

Les cours du blé continuent un jeu de bascule sous l'influence des offres plus ou moins importantes de l'étranger. La culture a fait aussi sur les marchés de l'intérieur des offres assez suivies qui ont pu être acceptées facilement par la minoterie du rayon où celles-ci se manifestaient. Les grandes minoteries des ports continuent à travailler presque uniquement des blés étrangers dont le poids spécifique et la régularité de qualité leur donnent toute satisfaction.

D'un autre côté les petits minotiers se trouvent heureux de pouvoir s'approvisionner dans leurs propres rayons en blés indigènes qu'ils achètent à un prix en rapport avec leur qualité et sans trop tenir compte du barème de moindre valeur. De la sorte la récolte indigène de notre rayon s'écoulera peu à peu. Nous avons encore, du reste, la moitié de l'année à passer.

Mais par continuation les affaires, comme nous le disions dans notre précédent bulletin, continuent à manquer d'ampleur en blés de pays, ce qui se justifie amplement par le peu d'importance de la récolte.

Les blés en terre ont meilleure apparence que l'on ne l'espérait aux ensemencements en considération de la mauvaise qualité des semences. Il est aussi un fait assez curieux, c'est que pour le motif ci-dessus le fermier a semé plutôt dru, pensant que bien des grains atrophiques ne germeraient pas ou léveraient mal. Or, le temps ayant été assez convenable dans la première période de la végétation, celle-ci s'est développée avec tant de succès que dans beaucoup de champs on trouve le blé lui-même un peu trop dru, ce qui n'aura d'inconvénient que si les terres ont été parcimonieusement fumées.

Du Bulletin des Halles du mercredi 16 février :

On ne saurait se plaindre de la température qui règne depuis huit ou dix jours dans la France entière ; si elle a été plus ou moins basse, si la gelée s'est plus ou moins accentuée, aucun phénomène fâcheux n'a contrarié les végétations commencent et la belle apparence des emblavures d'automne s'est maintenue en tous milieux, en plaine comme en montagne. Mieux eût valu peut-être une couche de neige sur la plupart des champs, mais la gelée nocturne, et diurne parfois, suivant les régions et les altitudes, nous aura certainement débarrassés d'une multitude d'ennemis infiniment petits dont on redoutait à juste titre des méfaits.

PHYSIONOMIE DE LA SEANCE. — Affluence aussi importante que la semaine dernière ; on peut dire que toutes les régions de notre pays (production et consommation) sont fort bien représentées à notre réunion hebdomadaire, tant par des négociants, courtiers et industriels, que par des agriculteurs. Aujourd'hui, la proportion des fermiers des environs de Paris est peut-être un peu plus élevée que précédemment, à cause de la réunion des groupements agricoles, qui sont préoccupés à la fois par la question de la révision des baux à ferme et par celle de la modification douanière. Constatons qu'en tous grains et issues, les affaires s'engagent facilement et que l'on traite sans de bien longues discussions. Tendance plutôt incertaine au début de la réunion, en raison des fluctuations constatées au cours de la semaine dernière sur les gros mar-

chés de production. Finalement, la tendance a été calme sur le blé, les avoines et les orges, ferme sur les issues et les sarrasins.

BLE. — Les importations réelles de blé ne sont pas aussi élevées que celles que l'on avait supposées après la récolte, à peu près partout déficitaire. Les chiffres concernant les cinq premiers mois de la campagne 1926-1927, comme on a pu s'en rendre compte par l'article que nous avons publié il y a huit jours, sont de 50 % inférieurs à ceux de la campagne précédente, caractérisée par de hauts rendements : 3.225.546 quintaux contre 6 millions 534.574.

En somme, les introductions de blés étrangers ne paraissent pas exercer une influence déprimante sur les cours que l'on pratique pour nos blés indigènes, en tous nos départements. On constate parfois, sur de nombreux marchés, des différences de prix qui ne correspondent nullement à des différences de qualités ou de poids spécifique. Il y a des plus values d'une semaine à l'autre qui ne sont le résultat que d'une demande plus forte en présence d'une offre réduite, de sorte que l'on peut dire que l'influence régulatrice du marché libre de Paris ou même du marché réglementé est insensible.

Les prix offerts en cas ne sont pas, de toute façon, assez avantageux pour stimuler une importation massive. D'autre part, les offres de la culture sont assez régulières ; si elles sont, en somme, retraits dans les départements du Midi ou du Sud-Ouest, où les récoltes locales sont presque épuisées, par contre elles se sont accrues en Beauce, en Poitou, en Brie, en Picardie, etc., à la suite de la reprise des battages. Il y a ainsi un bon courant d'affaires, qui améliore sensiblement l'approvisionnement de la grosse comme de la moyenne et petite minoterie. N'empêche qu'il y a lieu de se demander si les stocks en culture ou en minoterie correspondent aux besoins de la consommation pendant la dernière période de la campagne. On peut en douter.

Cette considération ne pèse pas lourd sur les transactions. Les affaires ont présenté une bonne allure dès la première heure, et il s'est traité d'assez fortes quantités de blé de tous rayons, principalement de Beauce et des cinq départements du Nord, et par conséquent, les offres ont été sans peine absorbées.

Nous notons pour la marchandise disponible départ :

Blé de Beauce 169 à 170 sur Loiret 170 à 171.
Touraine, Loir-et-Cher 174 à 175.
Poitou, Vienne 184 à 186.
Berry, Indre et Cher 176.
Bourbonnais, Nivernais, Auvergne 188 à 189.
Sartre et Mayenne 174 à 176.
Anjou, Loire-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée 172 à 174.
Normandie, Manche, Seine-Inférieure 165 à 167.
Eure 168 à 170.
Yonne, Côte-d'Or 168.
Aube, Marne, Seine-et-Marne 166 à 168.
Oise, Aisne, Somme, Ardennes 165 à 167.
Nord, Pas-de-Calais 165 à 167.
Bretagne 170 à 172.

SEIGLES. — Les offres sont tout aussi modérées que précédemment et elles sont par conséquent absorbées sans aucune difficulté, tant par la meunerie que par la graineterie. Il entre une bonne part de seigle dans l'alimentation du bétail. En certaines régions il ne reste presque plus rien en culture.

Seigles de Bretagne 133 à 135.

AVOINES. — La demande est assez active ; il semble que la fraîche température et le ciel pur de ces derniers jours aient stimulé la consommation chevaline comme celle des autres animaux, les offres commencent à se restreindre en certaines provenances ; les noires et grises d'hiver des régions du Centre et de l'Ouest s'épuisent peu à peu, et, sans doute, épuiseront-elles les stocks avant la période de soudure.

Voici les prix que l'on a pratiqués couramment pour la marchandise disponible départ :

Grises de Bretagne 120 à 122.
Noires de Bretagne 120 à 121.
Bigarrées de Bretagne 118 à 119.

ORGES ET ESCOURGEONS. — La demande des orges de mouture, spécialement au point de vue de la nourriture animale, est toujours active. Les prix sont bien tenus, et varient de 118 à 120, suivant qualité et provenances.

En certains marchés, les prix des orges de mouture n'ont présenté nul écart avec ceux appliqués aux orges de brasserie.

SARRASIN. — Offres ordinaires, demande faible, notamment en graineterie de la région parisienne ; les prix ne subissent pas de changement appréciable ; on se montre assez rigoureux sur la qualité des échantillons. On tient en disponible départ :

Sarrasin de Bretagne 154 à 156.
Sarrasin de Normandie 156 à 158.

GRAINES FOURRAGERES. — Peu d'affaires traitées cette semaine ; il y a eu toutefois hier et aujourd'hui, un peu plus de demandes d'échantillons de Pétranger sur le bruit que l'accord franco-allemand serait prorogé ; les prix se maintiennent facilement en leurs précédentes limites.

Trèfle violet qualité ordinaire 900 à 1.050 fr. ; gros grain de la Sarthe 1.000 à 1.070 fr. ; Breton belle qualité, 1.000 à 1.100 fr. ; jaune des Sables, nouveau 1.000 à 1.200 fr. ; blanc 1.200 à 1.600 fr. ; hybride 1.600 à 1.900 fr., suivant qualité et pureté.

Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement
GRAINS ET FARINES

Nantes, le 18 février 1927.

PRIX DES 100 KILOS		
Froment.....	1926	172 à 176
Seigle	»	128 à 133
Avoine	»	125 à 128
Orge mouture.....	»	120 à 122
Orge brasserie.....	»	... à ...
Sarrasin.....	»	158 à 160
Son	»	90 à 95
Fèves	»	... à ...
Farine	»	... à ...

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	280 à 300
Paille — — — — —	110 à 120
Foin, les 500 k. en ville...	300 à 320
Paille — — — — —	150 à 160

VINS

Les renseignements que nous publions plus haut sur la situation générale des vins et les suites commerciales de la récolte déficitaire de 1926, renseignent suffisamment nos lecteurs pour que nous n'ayons pas à insister à nouveau sur la question.

Pour nos vins de pays, l'écoulement en est toujours très lent, mais les prix se maintiennent facilement, vu la faiblesse du stock dans le vignoble.

Nous cotons, pour les vins de la récolte 1926 :

Récolte 1926	
Muscadet 1 ^{er} choix, haut degré	900 à 1000
Muscadet 1 ^{er} ch., degré courant	800 à 850
Muscadet 2 ^e ch., »	750 à 800
Gros-plant 1 ^{er} ch., »	500 à 550
Gros-plant 2 ^e ch., »	400 à 450

BESTIAUX

Paris-La Villette, 7 février 1927.

ALLURE GENERALE DU MARCHE

Le temps est couvert, mais un peu plus frais. Aux abattoirs, la situation est extrêmement médiocre et il reste quantité de rassis pour toutes catégories de viandes.

GROS BETAIL. — Amenés : Bœufs 3 159 ; vaches 1 600 ; taureaux 405, soit un total de 5 164 contre 5 353 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 667 gros bovins contre 1 086.

La vente a été généralement calme, quoique relativement facile. On ne peut parler de hausse, mais dans bien des cas, il a été possible d'obtenir un sou de plus par livre. Cette petite amélioration est due à l'activité de la boucherie de campagne.

VEAUX. — Amenés 2 195 contre 1 808 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 106 contre 316.

La demande est restée modérée par suite de la quantité de viande rassise restée aux abattoirs. Les bons veaux n'ont perdu que deux sous par livre, mais l'autre deux a été particulièrement touché en abandonnant, en moyenne, cinq sous et dans bien des cas huit sous par livre.

MOUTONS. — Amenés 17 186 contre 14 706 il y a huit jours. Restants aux abattoirs 1 580 contre 2 230.

La vente a été un peu plus difficile, et dans la plupart des cas, il a fallu lâcher cent sous par tête, les besoins de la cheville se trouvant fort modiques.

PORCS. — Amenés 3 026 contre 1 940 il y a huit jours. Réserve sur pieds aux abattoirs 1 030 contre 720.

Les affaires ont été bien pénibles devant le total parvenu et qui était trop élevé si l'on considère le peu de besoins des gargots parisiens. Les bons animaux ont perdu de 10 à 20 fr. au 100 kilos, mais dans les sortes médiocres on a reculé de 40 à 70 francs.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres extras 8.40 à 8.50 le kilo vif ; bons maigres de pays 8 à 8.40 ; maigres ordinaires et petite marchandise 7 à 7.50 ; cochons épais de l'Ouest et du Centre 7.80 à 8.20 ; porcs du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre 7 à 8.

COCHES. — Vente difficile ; la cote s'établit entre 5 et 6, et les bonnes laitones jusqu'à 7 fr.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 16 contre 14 il y a huit jours. Vente calme entre 120 et 220 fr. la pièce suivant la grosseur et qualité.

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, 7 février 1927.

Amenés		Invendus	
BŒUFS	3 159	150	
VACHES	1 600	123	
TAUREAUX	405	11	
Totaux.....	5 164	284	
Vente calme.....		2 195	200
VEAUX	2 195	200	
Vente difficile.....		17 186	760
MOUTONS	17 186	760	
Vente plus difficile.....		3 026	2
PORCS	3 026	2	
Vente très difficile.....			

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	9 50	8 20	6 40	10 10
Vaches	9 50	7 50	6 10	10 30
Taureaux	7 70	7 10	6 10	8 20
Veaux	14 60	11 80	9	16 40
Moutons	15 40	12 40	9 80	»
Porcs	11 72	10	8 42	12

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	5 70	4 59	3 20	6 26
Vaches	5 70	4 21	3 05	6 58
Taureaux	4 62	3 97	3 05	5 08
Veaux	8 76	6 84	5 04	9 84
Moutons	7 70	6 83	4 31	»
Porcs	9 20	7	5 90	8 40

Paris-La Villette, lundi 14 février.

ALLURE GENERALE DU MARCHE

Le temps est légèrement brumeux et très doux. Le débit aux abattoirs est considérablement réduit et les achats de la boucherie de campagne sont des plus modérés. Il y a donc un peu moins de besoins.

GROS BETAIL. — Amenés : bœufs 3 311 ; vaches 1 800 ; taureaux 545, soit un total de 5 656 contre 5 164 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 907 gros bovins contre 607.

La vente a été difficile. La cheville éprouvant des difficultés dans son débit acheté avec plus de prudence et se cantonne généralement dans les bords entredeux qui, de ce fait, peut conserver à peu près son prix. Cependant, les très bons animaux ne trouvent plus la même clientèle par suite de la diminution de demande de la boucherie de campagne, ce qui provoque un tassement d'un à deux sous par livre dans les bonnes qualités. Vente mauvaise en taureaux.

VEAUX. — Amenés 1 778 contre 2 195 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 214 contre 106.

La vente a été un peu plus facile. Les bons animaux, peu nombreux, ont aisément gagné deux sous par livre, mais dans l'entredeux, on a discuté, de sorte que ce n'est qu'exceptionnellement qu'une plus-value a pu être obtenue.

MOUTONS. — Amenés 14 325 contre 17 186 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 1 725 contre 1 580.

Vente facile par suite de la petite quantité. La cheville qui perd de l'argent aux abattoirs en ce moment a fortement résisté, ce qui a limité la hausse à 5 et 10 francs par tête, dans les bons animaux. En sortes secondaires, il n'a pas toujours été facile de relever les prix de cent sous, mais on y est souvent parvenu.

PORCS. — Amenés 2 002 contre 3 036 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 960 contre 1 030. Vente bonne. Hausse de 30 à 50 francs aux 100 kilos. Gros achats de la charcuterie de province.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres extras, 8.60 le kilo vif ; bons maigres de pays, 8.30 à 8.60 ; maigres ordinaires et petite marchandise, 7.50 à 8 ; cochons épais de l'Ouest et du Centre, 8 à 8.50 ; porcs du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre, 7.80 à 8.40.

COCHES. — Vente calme ; la cote s'établit entre 5 et 6 ; laitones jusqu'à 7 francs. Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 22, contre 16 il y a huit jours. Vente calme entre 120 et 250 francs la pièce, suivant la grosseur et qualité.

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 14 février.

Amenés		Invendus	
BŒUFS	3 311	370	
VACHES	1 800	225	
TAUREAUX	545	120	
Totaux.....	5 656	715	
Vente difficile.....		1 778	76
VEAUX	1 778	76	
Vente un peu plus facile.....		14 325	2
MOUTONS	14 325	2	
Vente facile.....		2 002	2
PORCS	2 002	2	
Vente bonne.....			

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	9 50	8 10	6 30	10 10
Vaches	9 50	7 40	6	10 30
Taureaux	7 80	7	6 10	8 20
Veaux	14 20	11 50	8 70	16 10
Moutons	15 90	13	10 50	16 40
Porcs	11 86	10 70	8 56	12 14

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	5 70	4 53	3 15	6 26
Vaches	5 70	4 15	3	6 58
Taureaux	4 68	3 91	3 05	5 08
Veaux	8 52	6 67	4 78	9 66
Moutons	7 95	6 10	4 62	8 53
Porcs	8 30	7 50	6	8 50

Marché Talensac

Nantes, le 18 février 1927.

	PRIX			
	Amenés	Vendus	Pour boai	Pour bas
Bœufs.....	3	3	3 20	4 20
Vaches.....	12	12	3 20	4 20
Veaux.....	320	320	5 75	6 75
Moutons.....	314	314	6	7
Porcs.....

Sulfate de Cuivre Bouillie Azur Soufre sublimé

Le sulfate de cuivre est en légère reprise. Nous cotons depuis 3 jours 320 fr., et il est possible que nous subissions d'ici peu une autre légère augmentation après épuisement de la quantité retenue par nous, à 320 fr.

Bouillie Azur..... 305 »
Soufre sublimé..... 173 »

(Une erreur de copie avait donné le prix de 137 fr. par intervention de deux chiffres).

OFFRES ET DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 2 fr. par annonce. Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la PUBLICITE DE L'OUEST, 11, rue de la Fosse, à Nantes.

OFFRES

145. — A vendre, beaux plants de vigne greffés et producteurs directs, recommandés, authentifiés et sélection garantis. S'adresser à M. E. Girault, viticulteur, domaine de la Ronde, à Jaunay-Clan (Vienne).

147. — A vendre, plants de vigne greffés sélectionnés. S'adresser à M. Armand Emeriau, viticulteur, Le Pallet (Loire-Inf.).

152. — A vendre, plants greffés extras : Muscadet, Gros-Plant, Colombar et toutes variétés de l'Ouest ; producteurs directs et greffés ; bois pour greffage ; arbres fruitiers. S'adresser à M. J. Foulon, St-Christophe-la-Couperie (M.-et-L.).

13. — A vendre, veaux mâles et femelles, pure race Normande, à 8 jours. Disponibles fin février.

14. — A vendre à l'état neuf, une charrette de maraicher.

15. — A affermer pour le 1^{er} novembre 1927, une bordure de 6 hectares ½ située dans l'île Meslet, commune du Fresne-sur-Loire (Loire-Inf.). S'adresser, pour traiter, à M. Montel, notaire à Varades.

16. — A vendre, une batteuse avec moteur Bernard et charriot.

17. — A vendre, plants de vignes greffés, toutes variétés et producteurs directs blancs et rouges. Renseignements sur demandes. S'adresser à M. Ag. Meneux, Le Guineau, Chapelle-B

PETITES ANNONCES

Pour tous renseignements s'adresser à la
PUBLICITE DE L'OUEST, 11, Rue de la Fosse, NANTES
Téléphone : 8.81

PÉPINIÈRES AMÉRICAINES
DE L'OUEST
Etablissements Viticoles
Eugène GIRAULT
Pépinieriste Viticulteur
IAUNAY-CLAN (Vienne) Tél. 3 et 75

Expos. Nationales Tours, Paris
1er Prix - Médailles d'Or
H. Concours - Membre du Jury

60 Hectares
Vignobles et Pépinières
Plants greffés des meilleures
variétés - Reproducteurs directs
recommandés

Vastes Champs de Plaisirs
Champs d'Expériences
Authenticité Sélection garantie

Les aux Pépinières GIRAULT
que nous devons
nos meilleures Sélections

CATALOGUE SUR DEMANDE -
Agents sérieux acceptés

MOTEURS ELECTRIQUES
Neufs et Occasion - Réparations
A. GOHAUD
4, quai de la Maison Rouge - NANTES
Téléphone 31-43
INSTALLATION LUMIERE ET FORCE

Etablissements H. BARBOT
à TROYES (Aube)
Brabants
112 à 162 kilos
PRIX
à partir de
460 fr.

Cultivateurs, demandez notre Catalogue
et retenez bien ceci !
Aucune Maison ne peut rivaliser avec nos Prix
ACIER PREMIERE QUALITE
- GARANTIES LES MEILLEURES -

Pommes de Terre de Semence
TOUTES VARIÉTÉS
Expéditions à partir de 50 kilos
MICHEL LE PAPE
ERGUE-ARMEL (Finistère)

VOITURES D'ENFANTS
(Spécialité)
A. MAINGUY
23, chaussée de la Madeleine
Tél. 24.89 - NANTES
RÉPARATIONS - GRAND CHOIX DE VOITURES D'OCCASION

PLUS DE FEU
30 Ans de Succès
Guérison sûre des
CHEVAUX BOITEUX
LINIMENT BOYER-MICHEL
H. FERRON, CHATELAIN (Inde)
TOUTES PHARMACIES, BROCHURE FRANCO

Tout l'Ameublement
A. FOURNIER-GUERIN
Bibliothèque - Tapisserie
4, Place Duchesse-Anne - NANTES
Meubles de tous styles, Glaces, Sommiers,
Tentures, Tapis, etc...

AGENTS A LA COMMISSION demandés dans
chaque canton Bretagne (Loire-Inférieure
excepté), Vendée, Maine-et-Loire, Mayenne, pour
placement outillage, Fournitures d'usines, Ma-
chines bois et métaux, Moteurs, Ecrire PU-
BLICITE OUEST, Nantes, n° 1124.

BANQUE
Albert DELIMÉLÉ & Co
22, Rue du Calvaire, 22
NANTES
Maison fondée en 1904

Toutes opérations de Bourses
Titres - Coupons
Escompte des Bons de la Défense

DENTISTE - 110
rue de Coulmiers
et CLINIQUE DENTAIRE
1, Chaussée de la Madeleine - NANTES
RÉDUCTION aux Membres du Syndicat Central
des Agriculteurs de la Loire-Inférieure et à leurs Familles
SPÉCIALITÉ DE DENTISTES

Si vous voulez acheter ou vendre
COMMERCÉ, IMMEUBLE, TERRAIN, etc.
Adressez-vous à MM Agresse et Perthuis
AGENCE COMMERCIALE DE L'OUEST
9, rue Franklin - NANTES - Tél. 23-39

Pépinières et Horticulture réputées Charles
LÉ AÏNÉ, 105, rue de Paris, à Nantes. Fon-
déeur en 1780. Offre à prix contre toute
concurrence : Lot important arbres fruitiers for-
més et non formés, en plein rapport ; pom-
miers à cidre et à couteaux, cerisiers, pommiers,
vignes de table et superbes plans directs pour
vignobles, rattachants, framboisiers, asperges,
etc... Stock considérable. Catalogue franco.
Téléphone 21-59.

FABRIQUE DE MEUBLES ET SIEGES
EN TOUS GENRES
F. DELAROUX
19, 21, 27, Rue des Hauts-Pavés - NANTES
Grand choix de Chambres à coucher
salles à manger
FABRICATION SOIGNEE

Qu'il soit robuste
votre moteur, car c'est un instrument de
travail. Un élément de la robustesse réside
dans le poids. Le poids indique si les parties
du moteur sont largement calculées.
**A puissance égale le moteur A.O.
est plus lourd !**
Consultez notre catalogue
vous serez convaincu.
Envoigratuit sur demande.

Autres Fabrications :
Dynamo, Transforma-
teurs, Groupes couver-
tisseurs, Tracteurs
automatiques à accu-
mulateurs.

Ateliers d'Orléans
de la Compagnie Générale d'Electricité
Société Anonyme au Capital de 90 Millions de Fr.

SUCCESSALE DE NANTES : 1, Place de la Monnaie

BASCULES SPÉCIALES POUR CULTURE
à grands tabliers (modèles déposés). Construction supérieure renforcée
DÉCIMALE PORTATIVE
Tablier bas (0,105 au-dessus du sol)
Bâti chène. Tablier tôle. Dossier bois. Crochet de sûreté
Portée unique : 400 kilos. Dimension du tablier : long. 0-75, larg. 0-60
MÊME MODÈLE ET DIMENSION A ROMAINE PORTATIVE
CHAZELET-SAUVAGE, Constructeur
TOURS - 69, Rue de la République, 69 - TOURS

L. PIOGÉ
F. CHARPENTIER, Succr
1, Rue
Sainte-
Catherine
NANTES
Constructeur

AUTOMOTO
3.000 Agents GRANDE MARQUE FRANÇAISE 3.000 Agents

Crée et consacre les Champions
Tours de France
1926 1^{er} L. BUISSE
1925 1^{er} O. BOTTECHIA
1924 1^{er} O. BOTTECHIA
1923 1^{er} H. PELLISSIER
Championnat de France, Bordeaux-Paris, etc.

Garanties 20 ans, depuis..... 645 fr.
Laveuses perfectionnées, depuis..... 210 fr.
Les meilleures Machines au meilleur Prix
NOUVEAUTE ! Le Lave-Linge rapide. 25 fr.

NANTES 11, Chaussée de la Madeleine
50, rue Fosse et 2, rue J.-J. Rousseau
Tél. 6.05 VENTE A CREDIT
SUR DEMANDE

Escompte exceptionnel de 7 % sera accordé à tout porteur de la présente annonce

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE
1, Rue Haudaudin, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES
O. PILLET, pharmacien - TELEPHONE 9.08
DEPOT DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
-- BAISSÉ DE PRIX --

Pour tout
ce qui concerne
L'ÉLECTRICITÉ
ÉCLAIRAGE - CHAUFFAGE - APPAREILS DOMESTIQUES - FORCE MOTRICE
Adressez-vous
à la **SOCIÉTÉ NANTAISE D'ÉLECTRICITÉ**
23, Rue de Strasbourg à NANTES
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE - DÉMONSTRATIONS, CONSEILS ET RENSEIGNEMENTS GRATUITS

TAUPANOSE DÉTRUIT RADICALEMENT LES TAUPES
Procédé le plus simple, le plus efficace, le plus économique (4 francs suffit pour détruire 1.500 taupes).
DESTRUCTION RAPIDE ET COMPLÈTE, SUCCÈS ASSURÉ
Emploi très facile et sans danger, en tout temps et en tout lieu.
Le taupier. In. (franco contre mandat)
MILLET, Pharm. - Leclercq, RAMBOUILLET (S.-et-O.)
PRIX ACTUEL : 7 FRANCS

A VENDRE
1^{er} MATÉRIEL DE BATTAGE Merlin n° 15
bits av. monte-paille sur vanneuse Cassard.
Locomobile 12 HP Polletier-Gennevois. Le tout
en très bon état de marche et entièrement
révisé.
2^{er} Une SCIERIE marque Augé, actionnée par
locomobile 12 HP Hervouet et Ponvert. Le tout
très bon état.
3^{er} Une SCIE d'atelier, état neuf, avec volant
de 80 c/m.
Pour visiter et traiter, s'adresser M. BOUR-
MAUD, mécanicien, Rocheservière (Vendée).

PLUS DE CHEVAUX POUSSÉS
GUÉRISON RADICALE DE TOUTES REVELLES
POUDRE DELARÉ
50 ans de succès
Tous pharmaciens et ROUTIER, 20,
St-Lazare, Paris. R. C. Seine 32.677

VINS LUNEAU-GRIFFON
Qual Baco
NANTES

**LOCOMOBILES
PRESSES
BATTEUSES**
**ALBARET
RANTIGNY (Oise)**

COMPTOIR DE LA PEDALE
15 et 16, Quai d'Orléans - NANTES
Agence exclusive "CHRISTOPHE" et "JEAN LOUVET"
A L'OCCASION DE SON OUVERTURE, fera, à tout acheteur
porteur de la PRESENTE ANNONCE, UNE REMISE DE 7 %

P. GALMICHE
32, Rue Voltaire - NANTES - Téléphone 85.91

SES SPÉCIALITÉS :

Groupes électro-pompe et électrogène	Scies à rubans
Moteurs à essence	Scies à grumes et forestières
Moteurs électriques	Combinées
Moteurs aux huiles lourdes	Machines à sabots
DISPONIBLES	Affûteuses
Neuf et Occasions intéressantes	DISPONIBLES
Perceuses sensibles d'étaoli et à colonne, modernes. - Perceuses électriques universelles. - Tours parallèles modernes. - Bâtis à meuler. - Marteaux-pilons. DISPONIBLES.	Demandez l'envoi du Tarif G.

FABRIQUE DE BOUCHONS
M^{re} LECADRE-BELLEFET, Succr
5, Quai Fosse - NANTES (Face Gare Bourse)
TÉLÉPHONE 23.09

Bouchons liège - Bouchons bois - Machines à rincer
A boucher - Casters - Egouttoirs - Paniers rotin et
galvanisés - Bassines - Bidons - Battoirs, etc...

Tous Articles de Cave - Cires, Capsules
Robinettes - Miches Nantaises, etc...
Spécialité : OUTILLAGE de TONNELLERIE

A VENDRE A L'AMIABLE
1^{er} Commune de Drain, près Ancenis (M.-et-
L.), UNE FERME de 10 hect. sans bâtiments
à bord de route, libre au 1^{er} novembre pro-
chain.
2^{er} Commune de Saint-Herblon, près Ancenis
(Loire-Inférieure), UNE FERME de 4 à 6 hec-
tares, au gré de l'acheteur, à bord de route,
libre au 1^{er} novembre prochain.
S'adresser soit à M. GUILBAUT, proprié-
taire à Liré (Maine-et-L.), ou à M. HODE L.,
expert à Saint-Herblon (Loire-Inférieure).

VOS SOUCHES MEURENT !
L'ARSENIC est le seul remède efficace.
Employez-le donc sous sa forme la plus active :
EN SOLUTION D'HIVER

La MEILLEURE des SOLUTIONS est :
L'APOPLEXPYRAL

Pour préserver les vignes de l'Apoplexie et du Folletage,
Pour rajeunir les vignes vieilles,
Pour assurer la vitalité des vignes et les protéger contre
les maladies et les insectes,
Pour augmenter sensiblement les récoltes,

Faites un Traitement d'Hiver avec
L'APOPLEXPYRAL
COMPAGNIE AUXILIAIRE VITICOLE
56, Boulevard de Strasbourg - BEZIERS
R. O. 606 B

Pulvérisateur d'Acide Sulfurique "L'HERBICIDE"

Simple et robuste, avec Pompe à main remplissant le tonneau
débit réglable, obturateur supprimant le robinet et ses "FUITES"
Sur demande, dispositif pour le Sulfatage des Vignes

Pour tous RENSEIGNEMENTS et PRIX, s'adresser à
P. PERRAY, Constructeur à St-HILAIRE-de-LOULAY (Vendée), Tél. 4

LA MÉLASSE-SAY
fabriquée et vendue par Les R. aneries
SAY, à Paris, est garantie sur facture
contenant 80 % de mélasse pure, soit 37
à 40 kilos de sucre par 100 kilos. Le dosage
est également garanti par les sacs.

LA MÉLASSE-SAY
est un produit concentré et par consé-
quent plus économique que les produits
volumineux préparés à l'avance. Les sacs
contiennent des pailles hachées de toute
sorte. C'est la mélasse pure séchée qui
peut se mélanger à la ferme avec des
trains, du son, des moitures, des lette-
raves, des pailles hachées, des balles, etc.
Demandez le mode d'emploi à André
BOUREL, agent de la Raffinerie Say, 39,
rue de Loches, à Tours.

La MÉLASSE-SAY est en vente au Syn-
dicat des Agriculteurs de la Loire-Infé-
rieure.

ACHETEZ et FAITES REPARER
vos Moteurs électriques
aux meilleures conditions à
SALMON & MICHAUX
Rue Banier, NANTES
Réparations rapides. Stock dispo-
nible. Spécialité d'Équipement d'auto
Prix spéciaux pour revendeurs

Graines Sélectionnées
Potagères, Fourragères et Fleurs
Maison THEBAULT
3, quai Flesselles - NANTES
Téléphone 24.30
CATALOGUE SUR DEMANDE

**PRODUITS MELASSES
SUCRAZOTE**

moins chers et plus nutritifs
que les SONS, GRAINS, TOURTEAUX
FABRICATION REPUTÉE
La plus forte production en France
157, avenue Malakoff, PARIS (16^e)
Tél. (5 lignes) : PASSY 71-53 et la suite
Province : PASSY-INTER 27
En Vente dans les principales graineteries
S'ad. à M. René ANGELY, 16, Bd Lelasseur, NANTES

Couverture - Plomberie - Zinguerie
L. CARD
6, Rue Columelle, près Rue Fouré - NANTES
RÉPARATIONS EN TOUS GENRES
- EAU ET GAZ -

P. NOTERMAN
CHIRURGIEN - DENTISTE
Avenue de la Marinière - Nantes
(près du Rond Point de Yeu)
Consultations tous les Jours, Jendis, Vendredi exceptés
Spécialité des Appareils dentaires

LE ZENITH
Société Assureur du SYNDICAT CENTRAL DES AGRICULTEURS
de la Loire-Inférieure et du SYNDICAT AGRICULTUREUR
LAIRIE DU COMICE DE VERTOU.
Incendie - Vol - Accidents
A. YAULON et C. BOUGHAUD, 17, rue Voltaire
NANTES

MOTEURS ELECTRIQUES
neufs, occasion, tous courants, tous voltages
VENTE - LOCATION - ECHANGE
Atelier de rebouchage de tous moteurs
Installation d'Usines et de Châteaux
R. Pointière - J. Le Clech
ELECTRICIENS
1, Rue Rameau - NANTES - Téléphone 16.52